



## **Pacte civil de solidarité (PACS)**

Contrat conclu entre les deux personnes physiques majeures de sexe différent ou de même sexe pour organiser leur vie commune. S'adresser au greffe du tribunal d'instance du lieu de résidence.

A l'enregistrement du PACS, il est remis à chacun une attestation d'engagement dans les liens du pacte civil de solidarité.

Liens utiles

[En savoir plus](#)